



Postulat demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail)

L'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail précise à l'article 2 que l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer, d'améliorer et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs.

En dix ans, la charge qui pèse sur les travailleurs a augmenté de manière drastique. Burn out, stress, dépression ou encore harcèlement sont autant de manifestations de mal être au travail. Et si les statistiques officielles font défaut, certains indicateurs sont sans équivoque, notamment l'augmentation des maladies professionnelles, qui commence à préoccuper les assureurs. L'individualisation des rapports de travail, le manque de reconnaissance, l'engagement total de l'individu au service de l'entreprise, la précarisation liée à la crise et aux bouleversements technologiques engendrent la souffrance.

Les autorités compétentes en la matière doivent davantage se préoccuper de ce phénomène en ordonnant des mesures efficaces de protection de la santé des travailleurs. Le service cantonal de l'emploi en collaboration avec les entreprises doit mettre en place des mesures de prévention et mener une politique active en faveur de la promotion de la santé et de la sécurité au travail, notamment en matière de médecine du travail.

L'Institut universitaire romand de Santé au Travail a pour mission l'enseignement, la recherche, l'expertise et le conseil, ainsi que la promotion dans le domaine de la santé au travail. Cet organisme n'a aucune tâche de contrôle et d'inspection et ne peut agir sur le terrain qu'en tant que consultant ou expert. Affilié aux universités de Lausanne et de Genève, l'IST est une fondation de droit privé, soutenue principalement par les cantons de Vaud et Genève. Il agit uniquement sur mandat des entreprises, il propose des formations sur mesure, aide à la résolution concrète de problèmes, soutient le développement des individus et des organisations dans leurs efforts pour concilier travail et santé. Il édite des publications, des brochures à l'intention des entreprises, des employés, des apprentis.

Cet organisme mérite d'être mieux connu, ses missions doivent être renforcées et élargies.

Le présent postulat vise à demander au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur ses objectifs en matière de

- développement de la médecine du travail dans le canton
- promotion de la médecine du travail au travers d'informations ciblées aux entreprises.
- renforcement des collaborations entre le DEC et le DSAS afin de consolider et soutenir les mandats de l'institut universitaire romand de santé au travail (IST)

Souhaite développer et demande le renvoi en commission

Villars-Burquin, le 24 novembre 2009


Ginette Duvoisin

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesia	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Flora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Valotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Dertaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haurly Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters-Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philipps	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Aliette	Zwahlen Pierre